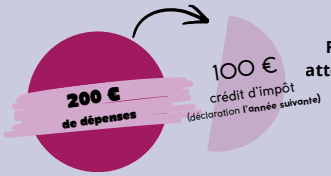
Simplifiez vos démarches avec l'AICI, bénéficier directement de votre crédit d'impôt

Sous conditions d'éligibilité URSSAF (et dans les limites de l'art. 199 sexdecies du CGI)



Ainsi dès la 1ère intervention, le montant de vos factures est divisé par deux.

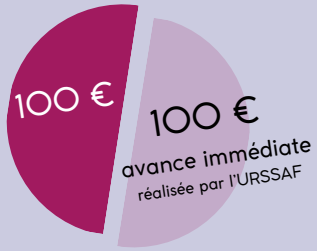
Avec le crédit d'impôt classique



Réglez la totalité de la facture et attendez 12 à 18 mois pour récupérer le crédit d'impôt de 50%.

Avec l'AICI

Profitez immédiatement de l'avantage fiscal et réglez que la moitié de vos factures, directement et sans attendre.

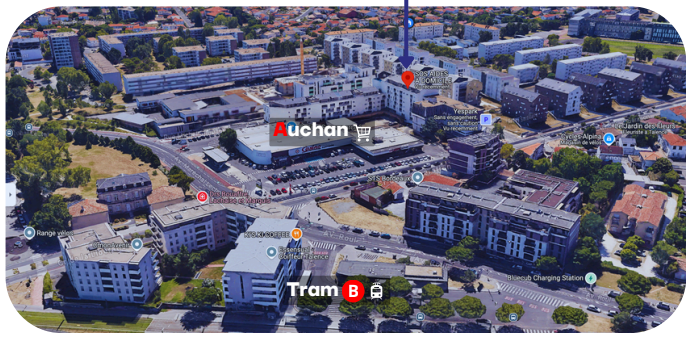


Besoin d'information ?

SOS AIDES A DOMICILE
13 Avenue Georges Lasserre
33400 Talence

Horaires : du lundi au vendredi de 10h30 à 18h





En voiture : "Sortie 16" - Talence Centre
En transport en commun : Arrêt "Peixotto"

05 56 29 06 44

N'hésitez pas à consulter notre site internet
www.sos-aides-a-domicile.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :
sosaidesadomicile_talence

@sosaidesadomicile_talence

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Service optionnel et gratuit

Avec l'**Avance Immédiate Crédit d'impôt** (AICI), votre crédit d'impôt arrive avant la facture !



SAP 539 339C960 _ Code APE : 8810 A

SOS AIDES A DOMICILE
vous explique tout

PAR ICI

Ne pas jeter sur la voie publique

Conditions d'élégibilité

L'avance immédiate est accessible si vous remplissez les critères suivants :

- **Être domicilié fiscalement en France**
- **Avoir déjà effectué au moins une déclaration de revenus**
- **Disposer d'une année d'antériorité fiscale sans changement majeur (pas de déménagement, mariage, décès ou autre modification fiscale récente)**
- **Posséder un compte bancaire français**
- **Être à jour de vos obligations fiscales**
- **Être le seul déclarant du foyer à utiliser des services à la personne**
- **Ne pas régler les prestations en TICKET CESU**

À noter que ce dispositif n'est actuellement pas compatible avec la perception de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

POUR PLUS D'INFORMATION OU BIEN ACTIVER L'AICI, PRENEZ CONTACT AVEC SOS AIDES A DOMICILE



Ne pas jeter sur la voie publique

Avantages de l'AICI

Le crédit d'impôt, sans attendre
Payez seulement 50 % de vos prestations
Le crédit d'impôt est déduit immédiatement.
Vous divisez vos dépenses par deux, chaque mois.

Simple, automatique, sans paperasse
✔️ SOS AIDES A DOMICILE s'occupe de tout
✔️ Déclaration fiscale pré-remplie (case 7BD)
✔️ Attestation fiscale fournie automatiquement
✔️ Suivi en temps réel sur votre espace Urssaf

Gratuit et sans impact sur vos services
✔️ Aucun frais, aucune avance à faire
✔️ Même qualité de service avec l'agence
✔️ Service officiel et sécurisé Urssaf

Vous restez libre
Activez ou désactivez l'avance immédiate à tout moment.

Service optionnel et gratuit

l'AICI vous est proposé par l'Urssaf et la Direction générale des Finances publiques

Données nécessaires pour ouvrir l'AICI
nom, prénom, mail, adresse, date, et code postal + commune de naissance.



Fonctionnement

1

SOS AIDES A DOMICILE vous inscrit au dispositif. Vous recevez un email d'activation dans votre boîte mail pour activer votre compte en ligne sur www.particulier.urssaf.fr

2

Chaque mois, l'agence émet une demande de paiement des prestations réalisées. L'AICI est automatiquement déduite.

3

Recevez une notification de l'URSSAF (mail ou sms) qui indique la présence d'une demande de paiement sur votre compte en ligne

4

Vous avez 48h pour la vérifier et la valider depuis votre compte en ligne. Passé ce délai, la demande est automatiquement validée.
J+2 après validation, l'URSSAF prélève le montant de la demande de paiement sur votre compte bancaire

5

L'URSSAF verse l'intégralité de la facture à SOS AIDES A DOMICILE.
Votre déclaration de revenus est pré-remplit, vérifiez l'exactitude des informations